

Réunion publique

Sant Jean de Bournay

17 octobre

Jean-Yves OLLIVIER

Merci d'avoir répondu à notre invitation pour participer à cette réunion de débat public. Merci à Monsieur le maire de nous accueillir dans des locaux communaux et je propose à Monsieur le Maire de nous dire quelques mots d'accueil avant de démarrer cette réunion.

Jean-Pascal VIVIAN, maire de Saint-Jean-de-Bournay

Ecoutez, bonsoir à tous. Merci Monsieur Ollivier, Président de la Commission, de me donner la parole pour vous souhaiter à tous la bienvenue pour ce débat public. Quand un ouvrage de cette importance est posé dans le sol, c'est normal qu'il y ait débat public et avis de chacun avant d'élaborer le projet et de lever toutes les craintes. J'espère que la présentation intéressera tout le monde et surtout que chacun pourra faire les observations qu'il entend faire, car après quand les travaux seront en cours, ce sera peut-être trop tard pour agir, mais je crois qu'on peut avoir des craintes et c'est très bien qu'il y ait des réunions publiques de ce genre pour rassurer tout le monde. Je salue Georges Colombier, conseiller général et puis tous mes collègues maires et élus. Je ne peux pas dire du pays de Saint-Jeannaise parce que ça va au-delà. Je ne connais pas tout le monde, mais je sais que puisque ça part de la Drôme jusqu'à la Haute-Marne, c'est certain que dans notre secteur, on touche au-delà du pays Saint-Jeannaise. En tous les cas, bon débat et bon travail.

1

Présentation de la Commission Nationale de Débat Public

Jean-Yves OLLIVIER

Merci bien. Cette réunion de débat public s'intègre dans une procédure nationale qui s'appelle la procédure de débat public et c'est la Commission Nationale de Débat Public qui a été saisie par le maître d'ouvrage GrtGaz de deux projets de gazoduc : un projet qui s'appelle Arc Lyonnais et qui va de Saint-Avit dans le département de la Drôme jusqu'à Etrez dans le département de l'Ain. Et le deuxième projet qui concerne Val de Saône qui est un projet qui va de Etrez à Voisines dans le département de la Haute-Marne. Ce projet a donné lieu à une décision de la Commission Nationale de Débat Public d'ouvrir un débat public compte tenu de son importance. En effet il couvre trois régions, six départements sur une longueur d'environ 400 kilomètres. La procédure de débat public concerne des projets qui ne sont pas encore décidés. Justement, cette procédure qui se situe très à l'amont à la fois des décisions et encore plus des éventuelles réalisations permet d'informer la population sur le projet, sur les motivations de ce projet, et sur les impacts de ce projet sur le territoire si la décision est prise. Je le dis, c'est un point très important, le projet n'est

pas encore décidé. Il y a deux projets qui relèvent de logiques pas totalement identiques, qui sont certes en continuité physique et la Commission Nationale a décidé d'organiser un seul débat public pour ces deux projets de gazoduc.

Un mot d'abord sur la Commission Nationale de Débat Public. C'est une autorité indépendante, indépendante des autorités politiques et des autorités administratives et qui est en charge de veiller à la participation du public au processus d'élaboration des grands projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national ayant un impact sur le territoire. Elle est chargée de veiller également aux bonnes conditions d'information de la population et de l'ensemble du public concerné pour leur permettre d'émettre des avis, des recommandations, et **de** favoriser la concertation avec le public dans cette phase amont de la réalisation éventuelle du projet. La Commission Nationale désigne donc une Commission Particulière du Débat Public qui a pour mission d'organiser cette procédure pour le projet concerné.

Cette Commission Particulière a été désignée au début de l'année 2013. Elle est composée de six personnes. Aujourd'hui, quatre membres participent à la réunion d'aujourd'hui, je vais les nommer. A ma droite, Anne-Marie Odunlami, Séverine Barberet qui est dans la salle, Jean Sornay qui est également dans la salle et moi-même qui a été désigné comme Président de la Commission. Vous trouverez sur la lettre du débat public qui a été distribuée à l'entrée le profil de chacun des membres de la Commission Particulière. Cette Commission Particulière est indépendante. C'est-à-dire qu'elle est indépendante du maître d'ouvrage (Grtgaz en l'occurrence) et des pouvoirs publics et nous avons donc eu toute latitude pour organiser et animer le débat. Cette Commission-là veille aussi à ce que l'information diffusée soit complète, transparente, c'est-à-dire particulièrement compréhensible par tous.

Or, ce n'est pas toujours évident sur des projets d'une certaine technicité comme un gazoduc de pouvoir être clair vis-à-vis du grand public et cette information à destination de la population doit également être objective. Cette Commission Particulière permet également à la population de s'exprimer dans le cadre des réunions publiques telles que celle d'aujourd'hui ou par le biais de contributions écrites, principalement lorsqu'il y a des collectifs qui souhaitent présenter un argumentaire charpenté concernant le projet. Je pense à des associations. Je pense à des collectivités ou à des organismes consulaires qui, à ce moment-là, ont la possibilité via en particulier la procédure des cahiers d'acteurs de développer leur argumentaire sur le projet. J'y reviendrai un peu plus tard. La procédure prévoit également des questions écrites que chacun peut poser. Ces questions sont adressées à la Commission Particulière qui répercute au maître d'ouvrage, lorsqu'il s'agit de questions concernant le projet lui-même, ou la Commission Particulière répond elle-même lorsqu'il s'agit d'évoquer la procédure du débat public.

Où en sommes-nous actuellement dans la procédure ? Le débat public a été lancé le 15 septembre, mais précédé de travaux préparatoires avec le maître d'ouvrage, en particulier pour élaborer le socle du débat public qui est le dossier du maître d'ouvrage. Avec le maître d'ouvrage, nous avons eu des allers et retours sur le dossier qui a été soumis à la consultation du débat public. Nous avons ensuite organisé bien sûr les réunions de débat public et nous en avons donc programmé 19 qui se tiennent depuis le sud des deux projets, dans le département de la Drôme, jusque dans la Haute-Marne, sur la commune de Voisines qui est l'extrémité nord des deux projets de gazoduc. GrtGaz précisera tout à l'heure l'articulation de ces deux projets.

Les principes fondamentaux du débat public

Jean-Yves OLLIVIER

Quels sont les principes fondamentaux des réunions de débat telles que celle d'aujourd'hui ? Trois principes. D'une part, l'équivalence. C'est-à-dire que les participants sont tous à égalité, égalité d'information, égalité d'expression et égalité de légitimité pour poser toute question qui peut interpeler un citoyen. Deuxième principe, c'est la transparence. Là aussi, clarté et accessibilité de l'information et tout le monde a la même information, que ce soit les collectivités ou les particuliers. Enfin, dernier élément, c'est l'argumentation. Nous tenons compte des argumentations qui sont présentées. Nous sommes en charge de recueillir les argumentations et les réunions publiques ne sont pas des référendums où nous comptons les gens pour et les gens contre. Non, nous prenons note des argumentaires exprimés par les uns ou les autres et qui constituent à la fin de la procédure le compte-rendu du débat public que nous serons chargés d'élaborer.

Les réunions ont démarré à la mi-septembre, 19 réunions vont se tenir jusqu'à la mi-décembre. A la suite de cette période de débat public, nous sommes chargés d'élaborer un compte-rendu des débats publics. Nous avons deux mois pour élaborer ce compte-rendu et le diffuser à la fois publiquement car tout est public dans les débats publics et aux autorités administratives et politiques au niveau national. A la suite du dépôt de ce compte-rendu de la CPDP et du bilan de la CNDP, le maître d'ouvrage a trois mois pour formuler les conclusions qu'il tire du débat public et la suite qu'il va donner à son projet. Ça peut être un complément d'étude. Ça peut être une modification par rapport au projet initialement présenté, tout est possible dans ce cas-là. On a même vu pour quelques projets d'autoroutes le projet abandonné compte tenu des arguments qui ont été formulés lors des débats publics.

Le déroulement d'un débat public

Jean-Yves OLLIVIER

Quelle est la déontologie de la Commission Particulière du Débat Public ? D'abord, c'est la neutralité. C'est-à-dire que nous n'avons pas à formuler un avis de la CPDP sur le projet. Nous sommes là pour recueillir les arguments formulés et exprimés par les uns et par les autres. Nous ne sommes chargés ni d'attaquer ni de défendre le projet qui fait l'objet de ce débat public. Deuxième principe, c'est l'indépendance. La Commission est indépendante du maître d'ouvrage (GrtGaz) et des pouvoirs publics en tant qu'émanation de la Commission Nationale. A la suite du débat public, comme je l'ai dit à partir de fin décembre, nous travaillerons à la rédaction du compte rendu du débat public, à partir des réunions de débat public d'une part et des contributions écrites qui nous auront été adressées à l'occasion du débat public et dans cette période qui va jusqu'à la mi-décembre. Au terme de ce processus prennent place la réflexion du maître d'ouvrage et les conclusions qu'il tire sur le débat public qui s'est déroulé.

Le déroulement d'une réunion publique

Jean-Yves OLLIVIER

Comment se déroule une réunion de débat public ? Quels sont les principes ? D'une part, le maître d'ouvrage (GRTgaz) fera une présentation synthétique du projet soumis à ce débat public et ensuite vient le cœur de la réunion elle-même qui est l'échange de questions/réponses concernant tous les aspects du projet présenté qu'elles que soient les

raisons qui conduisent à proposer la réalisation d'un tel ouvrage ou également quelles que soient les questions concernant l'impact sur le territoire, impact sur l'agriculture, impact sur l'environnement, impact sur l'urbanisation des territoires touchés. Ces réunions publiques sont accompagnées de possibilité de poser des questions pour chacun, c'est-à-dire qu'après la réunion vous pouvez encore continuer à poser des questions en utilisant soit des petits bordereaux tels que vous en avez eus à l'entrée, soit par le biais de notre site internet.

Nous avons un site internet qui est, j'allais dire, la base officielle d'information de tout ce qui se passe dans le débat public. L'adresse est dans les documents qui vous ont été communiqués. Le site contient tous les éléments du débat public, à la fois les dossiers techniques, c'est-à-dire le dossier du maître d'ouvrage dont vous avez une version papier, mais les contributions écrites complémentaires fournies par les collectivités ou autres (les cahiers d'acteurs), les questions posées par les participants et les réponses qui ont été formulées. Tout ceci figure sur le site de la CPDP. Voilà la première partie qui était une partie destinée simplement à cadrer la réunion de débat public. Je vous invite maintenant à prendre connaissance de la présentation des deux projets, mais plus particulièrement évidemment de l'Arc Lyonnais qui est le projet qui vous touche très directement, en passant la parole au maître d'ouvrage.

Présentation de GrtGaz

Pierre BLOUET

Merci Monsieur le Président. Je profite de mes premiers mots pour m'excuser de ces quelques minutes de retard, le départ de Lyon était un petit peu plus difficile que prévu. Bonsoir Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission, Monsieur le Maire, merci pour votre accueil, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je me présente. Personnellement, je suis Pierre Blouet. Je suis directeur adjoint régional de GrtGaz et je suis accompagné ce soir de Denis Suisse-Guillaud à ma gauche directeur du projet et de Monsieur Bernardini directeur technique sur ce projet. Nous sommes particulièrement satisfaits et ravis d'avoir pu, sous l'égide de la CNDP, organiser ce débat public sur deux projets en fait qui sont contigus l'un à l'autre. Pour celui qui vous concerne l'Arc Lyonnais et puis le projet Val de Saône.

Nous avons une certaine expérience déjà de ces débats publics puisque nous en sommes à notre 4^{ème} et au cours de cette expérience, nous avons pu mesurer toute l'importance que revêtent en fait ces séances de débat avec les acteurs principaux du territoire pour mieux partager en fait, nos enjeux respectifs à la fois ceux du territoire et nous nos enjeux de maître d'ouvrage. C'est bien dans cet état d'esprit que nous faisons ces débats sur l'ensemble du tracé et nous attendons un partage des enjeux de chacun : les enjeux de la maîtrise d'ouvrage sur l'industrie gazière et nous essaierons d'être pédagogues en la matière ce soir et puis de partager avec vous les enjeux spécifiques du territoire qui pourraient être traversés par notre canalisation. J'insiste sur ce conditionnel puisque, comme l'a dit Monsieur le Président, les deux projets ne sont pas encore décidés.

Nous sommes dans une phase très en amont et les décisions d'investissement n'ont pas été prises à l'heure d'aujourd'hui par GrtGaz. Ce qui nous permet d'avoir un débat complètement serein et non sous la pression d'une quelconque réalisation à court terme. Nous allons vous présenter rapidement qui est le maître d'ouvrage GRTgaz ? Quel est notre réseau de transport de gaz naturel ? Puisque, comme je le dirai tout à l'heure, c'est notre activité principale et puis nous aborderons après le pourquoi de ces projets puis les relations entre le projet lui-même Arc Lyonnais et votre territoire avant de rentrer dans le détail du fuseau d'études tel qu'il est soumis au débat public aujourd'hui.

GRTgaz, nous sommes l'entreprise de transport sur le territoire français du gaz naturel, ex-périmètre de Gaz de France, aujourd'hui détenue à 75 % par GDF Suez et 25 % par La Caisse des Dépôts. Nous représentons une filiale du Groupe GDF Suez de 3 000 salariés répartis sur l'ensemble du territoire français et 500 dans la région dite Rhône-Méditerranée qui est le quart sud-est que je codirige. Nos missions sont d'une part d'acheminer le gaz à partir des points d'entrée sur le territoire, j'y reviendrai juste après sur une carte, et puis d'entretenir et de développer notre réseau de transport, ce réseau qui est constitué aujourd'hui de plus de 32 000 kilomètres de réseau, construit depuis plus de 50 ans. Nous avons justement la carte du réseau principal de GrtGaz, pas les 32 000 kilomètres, mais environ 7 000 kilomètres, carte qui représente l'ossature en fait de notre réseau, les plus grosses canalisations, les canalisations principales.

Vous avez également sur cette carte des points qui sont essentiels au fonctionnement de notre système gaz, qui sont les points bleus d'abord dans un premier temps (les ronds bleus) qui représentent les stations de compression qui sont réparties sur l'ensemble du réseau tous les 150 à 200 kilomètres, qui sont là comme leur nom l'indique pour comprimer le gaz, le pousser dans les canalisations et faire qu'il circule en fait sur l'ensemble du réseau. S'affichent sur cette carte des carrés, un carré tout à fait au nord de la France qui est un terminal méthanier en construction. C'est un des points futurs d'entrée sur notre réseau qui est un point d'entrée par bateau qui transporte du gaz naturel liquéfié, qui viendra déposer ce gaz à Dunkerque. Aujourd'hui, plusieurs terminaux méthaniers de ce type existent sur le pourtour du littoral français avec sur l'ouest, du côté de l'Atlantique le terminal de Montoire et puis au sud de la France à Fos les deux terminaux méthaniers et un troisième terminal en projet aujourd'hui, le dernier carré vert. Ceci vous permet de matérialiser et de visualiser surtout ce qu'on appelle les points d'entrée frontière.

Vous avez en vert nos points d'entrée du gaz sur le territoire français par canalisation sous terraine comme la quasi-totalité du réseau de GrtGaz et puis les flèches en bleu qui correspondent aux entrées maritimes dont je viens de parler. Rien qu'en regardant cette carte, on s'aperçoit d'une dissymétrie entre le nord de la France et le sud de la France où sur le nord, on a trois aujourd'hui et bientôt quatre points d'entrée frontière et sur le sud, on a uniquement les points d'entrée au niveau de Fos. On a une différence de capacité tout simplement d'approvisionnement du gaz au nord par rapport au sud. Si on ajoute à cela une congestion physique en fait qui est une congestion historique liée à la construction de notre réseau à peu près au niveau où vous voyez les deux triangles rouges, on se rend compte en fait qu'on a physiquement des difficultés à fluidifier le transit de gaz sur l'ensemble du territoire.

Ça génère des différences de coûts en particulier liés à des principes de marché (offre et demande). L'offre est plus importante dans le nord de la France que dans le sud. On observe de ce fait des différences de tarif sur les marchés de gros qui sont ouverts à ce qu'on appelle des expéditeurs ou des fournisseurs, ceux qui vont réserver des capacités de transit sur nos réseaux. Sur les marchés de gros, on observe des différences qui peuvent aller jusqu'à 20 % à 30 % en pointe entre les deux zones. Les deux projets dont on vous parle ce soir (Val de Saône et Arc Lyonnais), en particulier Arc Lyonnais sont une des solutions pour résorber ce point de congestion, mais Denis Suisse-Guillaud à qui je vais donner la parole va vous expliquer tout cela plus dans le détail.

Présentation du projet Arc Lyonnais

Denis SUISSE-GUILLAUD

Bonsoir. On va se rapprocher de votre territoire que vous connaissez bien et mieux que nous en tout cas. Nous partons à droite de l'écran au sud à Saint-Avit. Saint-Avit, c'est

légèrement au nord de Hauterives et c'est un nœud gazier où nous avons une station de compression. Ensuite, nous remontons et on vous précisera ça quand on parlera du fuseau en direction de Bourgoin-Jallieu pour faire simple que l'on contourne soit par l'est soit par l'ouest. On évite ensuite le plateau de l'Isle-Crémieu. On franchit le Rhône — mais mon collègue Sauter vous en parlera tout à l'heure — aux alentours de Loyettes. On a là aussi deux solutions de passage à Pérouges-Meximieux pour ensuite avoir deux grands fuseaux à l'est et à l'ouest de Bourg-en-Bresse pour arriver à Etrez. Etrez, c'est aussi une place forte gazière ou un nœud gazier où non seulement il y a une station de compression, mais il y a un stockage de gaz. Ensuite, je vais rapidement. Nous repartons d'Etrez pour la deuxième partie de ce débat public, j'allais dire, qui est un deuxième projet. Les deux projets sont indépendants et ont chacun leur justification, même s'ils participent comme l'a dit Pierre Blouet à un ensemble qui est nord-sud. On part d'Etrez et on passe par Palleau qui est aussi une station de compression, à côté de Beaune pour faire simple. Ensuite, on contourne Dijon par le grand Est pour arriver à Voisines qui est à côté de Langres. L'ensemble des deux projets fait 350 kilomètres et pour l'instant évidemment, nous ne vous proposons qu'un fuseau d'étude de l'ordre de 4 à 5 kilomètres de large.

On vous parle de gazoduc, on vous parle de canalisation de transport de gaz, qu'est-ce que c'est ? Vous avez une vague idée sans doute, mais ce sont au départ des tubes qui font 15 mètres ou 18 mètres de long, et qui dans notre projet font 1,20 mètre de diamètre. Ces tubes sont soudés bout à bout pour former une canalisation qui fera pour Arc Lyonnais 150 kilomètres environ et enfouis sous 1 mètre de terre au moins. Vous voyez là la mise en place de ces tubes par des engins appropriés. Souvenez-vous que ce tube, c'est environ 1 tonne au mètre à peu près. Ce sont des travaux publics assez classiques, mais avec des ouvrages assez lourds. Le coût à ce stade des études est d'environ 450 millions d'euros financés par GrtGaz sur son budget d'investissement. Vous reconnaissez la carte, on va essayer de répondre maintenant à pourquoi ce gazoduc et vous reconnaissez la carte de notre réseau principal, avec les entrées au nord par voie terrestre et les entrées au sud et à l'ouest, mais surtout au sud par voie maritime.

Il y a un fait qui a eu lieu, il y a quelques années (3 ou 4 ans), c'est la décision de créer un terminal méthanier à Dunkerque, une nouvelle entrée du gaz liquéfié à Dunkerque sur l'ancienne raffinerie Total de Dunkerque et cette création, puisque ce terminal méthanier est en construction et est même presque terminé pour sa première partie, a entraîné la création d'un petit morceau de gazoduc. Vous voyez un petit morceau de gazoduc là-haut au nord qui s'appelle Hauts de France en bistre, ce sont les Hauts de France qui sont en cours de construction actuellement avec les mêmes caractéristiques que l'Arc Lyonnais, c'est-à-dire 1,20 mètre de diamètre. C'est en cours et les travaux sont aux trois quarts terminés. On arrive à Compiègne ce faisant et ensuite vous voyez une autre poursuite de projet qui s'appelle l'Arc de Dierrey et là, l'enquête publique est terminée. On vient d'avoir la déclaration d'utilité publique et là on arrive à Langres. Vous reconnaissez le bout de nos deux projets.

Après, si on se projette au sud, il y a un projet qui s'appelle Eridan. Eridan, c'est aussi un gazoduc de 1,20 mètre de diamètre et l'enquête publique est en cours actuellement. Tout le mois d'octobre, c'est un projet qui est soumis à enquête publique et vous voyez que se dessine petit à petit une diagonale nord-sud ou une dorsale nord-sud Dunkerque-Fos que viendront compléter à terme nos deux projets Val de Saône et Arc Lyonnais. En soi, le fait d'avoir une nouvelle diagonale qui vient d'être reconnue par l'Europe comme prioritaire puisque je crois que cela vient d'être inscrit, je crois que cela date du 14 octobre. C'est très bien. Cela a été inscrit au programme de réseau de transport européen Energie. L'Europe nous a assigné cette mission dans le cadre de l'organisation du marché du gaz en Europe de terminer cette diagonale.

Et maintenant on pointe un peu plus chacune des fonctions d'Arc Lyonnais et de Val de Saône. Répondons assez vite à cette question, c'est essentiellement pour résoudre les problèmes de congestion. Vous reconnaissez notre petit sablier environ aux droits de Beaune si vous voulez puisque là on s'aperçoit que la canalisation existante ne permet pas de transiter tout le gaz qui est demandé par le sud. Arc Lyonnais sera déclenché de manière très nette, j'en reparlerai tout à l'heure dans le planning du projet, par la réalisation d'un nouveau terminal à Fos-sur-Mer qui est portée par une société qui s'appelle Faster, qui est une filiale de Shell, dont le dossier est déposé. Ça ne veut pas dire que ce projet se fera puisqu'il est à 2 milliards d'euros et que le marché du gaz naturel liquéfié par bateau est un peu déprimé, mais il y a un projet. Si ce projet se fait, nous serons obligés de faire Arc Lyonnais puisque les canalisations existantes ne permettront pas de remonter le gaz.

Voilà pourquoi on fait ces deux projets. Achever, je vous l'ai dit, la diagonale nord-sud Dunkerque-Fos, ça nous permettra de mieux approvisionner notre pays soit en choisissant l'approvisionnement nord par voie terrestre et par le terminal méthanier de Dunkerque, soit par le sud par le terminal de Fos essentiellement. Arc Lyonnais, je vous l'ai dit, ça permettra l'accueil du terminal méthanier à Fos-sur-Mer qui n'est qu'un projet. Le débat public de ce projet a eu lieu il y a deux ans. Il est, c'est le cas de le dire, dans les tuyaux. De manière générique, ça permettra de fluidifier, ça a déjà été dit, le fonctionnement du marché du gaz en France. Voilà à ce stade pourquoi ces projets. On pourra répondre aux questions. Mes collègues maintenant sur les aspects plus techniques vont continuer la présentation. Merci.

Les incidences du projet sur le territoire

7

Christian BERNARDINI

Merci Denis. Après la présentation du projet et de ses enjeux, je vais essayer de vous expliquer un peu ce qu'est un chantier de pose de canalisation et les incidences qui en découlent. Ce que vous voyez sur la figurine qui vous est présentée, ça représente ce qu'on appelle une piste de travail. C'est une piste que l'on va tracer sur l'ensemble du linéaire de la canalisation. Elle sert principalement à acheminer les engins et les matériels nécessaires au chantier et c'est dans l'emprise de la piste que l'on va venir réaliser la tranchée et poser la canalisation. Sur une canalisation de 1,20 mètre qui nous occupe aujourd'hui, l'emprise fait à peu près 40 mètres de large. La première action que l'on réalise, c'est de faire un constat préalable avec l'ensemble des propriétaires des parcelles et on vient tracer l'emprise et on piquette l'implantation de la canalisation, là où on va venir poser la canalisation. Ensuite, on vient acheminer tout au long du tracé les tubes qui font 1,20 mètre de diamètre, 12 mètres ou 18 mètres de long, tout au long de la piste.

C'est une opération que l'on appelle le bardage. On vient barder les tubes au long de la piste. Après, ce type de chantier est un chantier séquentiel. Sur un point donné, il dure entre 4 mois et 6 mois. Entre la création de la piste et la remise en état, il faut compter entre 4 mois et 6 mois. Viennent après les engins qui permettent de souder bout à bout les tubes pour créer la fameuse canalisation. Là, on voit en photo un cirque de soudure avec des cabines de soudure. Il y a à l'intérieur les engins qui permettent de souder les tubes. Une fois que la canalisation est construite, on va venir la mettre en fouille. L'opération de mise en fouille, ce n'est ni plus ni moins que venir poser la canalisation au fond de la tranchée. Préalablement, on fait la tranchée. Pour un tube de 1,20 mètre, une tranchée fait à peu près 2,50 mètres de profondeur puisque de part la réglementation on doit *a minima* mettre 1 mètre de terre au-dessus de notre canalisation. Lorsque l'on crée la canalisation, on fait bien attention à séparer les terres.

Les terres végétales sont séparées des terres de fonds de tranchée pour garder la terre noble et la remettre à l'identique de ce qu'elle était avant. Une fois que la tranchée est creusée, on vient mettre en fouille la canalisation. C'est l'opération qui consiste à venir poser au fond de la tranchée la canalisation qui est réalisée par des engins que vous voyez dessinés là. Ce sont des engins à chenille que l'on appelle des sidebooms. Ce sont les engins qui permettent de jouer un peu avec l'élasticité de la canalisation pour venir la déposer au fond de la tranchée. Une fois que cette opération est réalisée, on va venir remblayer, remettre la terre au-dessus de la canalisation en respectant les différentes couches. Une fois que l'on a fait cette opération, on fait la remise en état : remise en place des routes, des clôtures, etc. et on finit tout cela par la signature d'un constat contradictoire avec les propriétaires pour constater que les engagements que l'on avait pris sont respectés.

Quels sont les types d'incidences que l'on rencontre pendant ce type de travaux ? Ce sont des travaux temporaires puisqu'en un endroit donné on va rester entre 4 mois et 6 mois. Ce sont essentiellement des engins de travaux publics qu'on peut assimiler à du matériel agricole. C'est essentiellement ce type de nuisance qui sera créé par les engins sur le cadre de vie. Après, au niveau de l'agriculture, on a des pertes de production. L'ensemble des pertes est dédommagé selon des barèmes qui seront discutés avec les Chambres d'Agriculture au préalable. On trie les terres pour éviter au maximum d'avoir des problèmes sur le futur. Après, on a quelques perturbations temporaires aussi au niveau de la faune et de la flore, on s'attache à respecter des périodes et des techniques pour minimiser les perturbations.

Maintenant sur ses chantiers Grtgaz fait appel systématiquement un écologue indépendant qui s'assure que les engagements que l'on a pris sont respectés et qui nous aide à minimiser les perturbations. Ce type de chantier entraîne certaines retombées quand même au niveau de l'économie régionale. Lorsque l'on passe les marchés, on s'attache à inciter les contractants à ce que sur certains types de travaux, ils embauchent de la main-d'œuvre locale. Ce n'est pas possible sur tous les postes, mais certains postes sont bien adaptés à ce type d'emploi. Après, un chantier de ce type, c'est plusieurs centaines de personnes qui vivent autour de ce chantier et qui doivent se nourrir et se loger au long de la canalisation. Une fois que la canalisation est posée, les incidences que l'on va garder sont les suivantes : pour les propriétaires, c'est une bande de servitude.

Sur ce type de canalisation, on va signer des conventions de servitude avec l'ensemble des propriétaires parce que sur une largeur de 20 mètres centrée sur la canalisation, on va avoir une interdiction complète de construire. Ce sont des constructions interdites sur une bande de 20 mètres. Par contre, l'agriculture peut reprendre avec une restriction. On a interdiction de planter des arbres de plus de 2,70 mètres dans cette bande de servitude, sinon tout autre type d'agriculture peut reprendre. Est-ce que l'on peut construire à proximité de cette canalisation ? On parle bien sur une canalisation qui est neuve. Lorsqu'on va la poser, vous verrez un petit peu tout à l'heure comment on construit un fuseau, on s'attache à éviter le plus possible certains types de bâtiments et les habitations au sens large.

A proximité de la canalisation, on retrouve la bande de servitude dont on vient de parler. Interdiction de construire sur une bande de 20 mètres. Par contre, il n'y a pas d'interdiction au-delà de cette bande de servitude avec quand même une particularité pour les établissements recevant du public de plus de 100 personnes qui eux, préalablement, doivent faire l'objet d'une étude de compatibilité qui devra être présentée à GrtGaz et à l'administration et au regard de cette étude, on définira s'il est nécessaire d'avoir des mesures de protection supplémentaire pour pouvoir autoriser la construction. Mais ça n'interdit pas la construction de façon catégorique. On peut construire hors de cette bande de servitude.

Après, une fois que la canalisation est posée, quelles sont les incidences qui restent ? L'agriculture, hors les arbres de plus de 1,70 mètre, il n'y en a plus. Toute activité agricole peut reprendre. Il y a un petit bémol. Il y a juste une particularité sur les milieux boisés. Comme on a une bande de servitude qui doit perdurer sur la canalisation, elle peut être réduite dans les corridors boisés à 10 mètres. Dans une bande de 10 mètres, on ne pourra plus replanter d'arbres supérieurs à 2,70 mètres. C'est le seul impact visible que l'on pourra trouver sur cette canalisation. Après, GrtGaz, pour des besoins de surveillance et de maintenance de son réseau implantera pour repérer la canalisation, parce qu'elle n'est plus visible, des bornes et des balises pour pouvoir la repérer pour l'exploiter. Voilà ce que je souhaitais vous dire. Je vais passer la parole à Vincent Sauter qui est dans la salle qui va vous spécifier comment on a bâti le fuseau.

Le fuseau d'études du projet

Vincent SAUTER

Merci. Je suis Vincent Sauter, responsable des études. Je vais maintenant vous présenter le fuseau que vous avez dans le document spécifique à Arc Lyonnais à la page 6. Comme on vous l'a déjà dit précédemment, vous avez au nord la commune d'Étrez, au sud la commune de Saint-Avit. Ce sont les deux points que nous avons pour mission de relier. Il existe déjà une canalisation existante ici qui a été posée dans le début des années 80 et nous en tant que gaziers, on aime bien rassembler nos ouvrages, poser deux canalisations en parallèle, sauf que depuis les années 80 l'urbanisation s'est tellement développée qu'aujourd'hui il ne nous est pas possible de poser une canalisation en parallèle de la canalisation existante. Du coup, nous avons bâti un fuseau qui a une forme certes un peu biscornue, mais qui évite certains grands points comme par exemple la forêt de Bonnevaux ou les agglomérations de Pérouges-Meximieux ainsi que la grande agglomération de Bourgen-Bresse.

Nous avons aussi un autre endroit où nous avons deux points de passage possibles qui sont le franchissement de l'autoroute A43. C'est l'autoroute Lyon-Grenoble que l'on appelle aussi la vallée urbaine puisqu'il y a une urbanisation quasi continue depuis Lyon jusqu'à bien au-delà du fuseau et ces deux points-là sont les deux seuls points de passage que l'on a repérés. Maintenant, si on se rapproche pour zoomer un petit peu sur la zone qui nous concerne, vous avez ici le plateau de Crémieux qui est aussi un site que l'on préfère éviter aussi bien pour des raisons techniques que pour des raisons environnementales. On arrive du nord. On arrive sur les deux points de passage sur l'A43 et puis ensuite on rejoint vers le sud en évitant la forêt de Bonnevaux et on se redirige vers le sud pour rejoindre deux canalisations qui viennent de Savoie, pour rejoindre enfin le point de raccordement à Saint-Avit. Maintenant, je repasse la parole à Monsieur Suisse-Guillaud pour la conclusion.

Le planning

Denis SUISSE-GUILLAUD

Merci. Dernière diapositive. Ce débat public va nous occuper toute l'année 2013 puis les études de détail et on retournera voir les maires et on pourra faire des réunions publiques dans les communes si vous le souhaitez à la rentrée 2014 par exemple. Une décision de réalisation que nous pensons prendre à mi-2015. Vous vous souvenez que je vous ai dit que ça dépendrait de la réalisation du terminal méthanier de Fos, il serait à peu près calé d'après ce que l'on sait sur cette date-là. Pour l'instant, jusqu'à au moins cette période-là 2015, nous serons en étude. Ensuite, si on retient le principe qu'on décide de réaliser cette canalisation de l'Arc Lyonnais, un an après environ on peut être en enquête publique, à la

rentrée 2016. Ensuite, au printemps 2017, on pourrait entamer la campagne de diagnostic puis de fouilles archéologiques qui nous permettrait d'aborder assez sereinement les travaux au printemps 2018 et nous aurions deux campagnes d'été pour faire les travaux et envisager une mise en service en 2019.

Vous voyez que l'on est à 7 ans d'ici. J'insiste un petit peu et ça sera dit dans la dernière diapositive, la décision de réalisation n'est pas avant 2015. D'ici mi-2015, nous allons vous rencontrer, c'est le début de la concertation. C'est la prise de contact avec le territoire et c'est une bonne façon de le faire de manière assez large et transparente comme l'a dit Monsieur le Président. Le travail qui est à faire maintenant, c'est de passer d'un fuseau de 4 kilomètres qui est un peu théorique, qui a été fait un peu à dires d'experts. Evidemment, Monsieur le maire de Saint-Jean-de-Bournay, nous éviterons Saint-Jean-de-Bournay. Graphiquement, c'était trop compliqué, mais j'espère que vous n'avez pas défailli tout à l'heure lorsque vous avez vu le passage par votre commune. Graphiquement, on avait un peu quelques problèmes. La concertation et les études ultérieures et notamment les études agricoles, les études environnementales permettront de resserrer un peu ce fuseau, d'arriver à des couloirs de moindre impact et enfin un tracé de moindre impact qui est soumis à enquête publique.

Là, on a un peu le temps pour travailler avec vous et ça fera partie des choses que nous ferons si le projet continue. Ce que je voulais dire aussi avant de terminer et de vous remercier pour votre attention, c'est qu'après la construction, GrtGaz ne part pas comme un voleur. Il restera sur place. On a des équipes sur place. Il y a Jean-Michel Harnisch qui est ici, qui est au premier rang, qui est le chef de secteur qui, avec ses équipes, entretient l'infrastructure. Il est connu de certains maires et il assure la gestion de toutes ces infrastructures avec ses équipes sous l'autorité de Pierre Blouet notamment. Ils sont là. Un gazoduc, tel qu'on le construit, je le dis mais on pourra répondre à des questions, il faut pour environ 50 ans à peu près, voire un peu plus et il faut qu'on puisse revenir vous voir, procéder à des mesures, procéder à des entretiens et l'idée c'est que ce premier contact noué à l'occasion du débat public entraîne beaucoup d'autres dans une collaboration fructueuse. Merci de votre attention.

10

Questions de la salle

Jean-Yves OLLIVIER

Merci pour cette présentation synthétique. Nous allons maintenant aborder le cœur de notre réunion qui est la partie questions/réponses ou prises de position des uns ou des autres. Avant de vous passer la parole, je voudrais rappeler quelques points. D'une part, ça a déjà été souligné, c'est un projet qui n'a pas encore été approuvé et qui est encore à l'état d'esquisse. C'est peut-être frustrant pour vous de ne pas savoir exactement où passera la canalisation si le projet se fait, mais d'un autre côté, ça vous permet de vous exprimer avant même l'élaboration du projet fini. Il faut voir le contexte général dans lequel cette concertation se déroule. Deuxième remarque, toute question que vous avez est légitime. Elle peut porter sur tous les sujets qui vous concernent et surtout ne vous bridez pas, ne vous sanctionnez pas, lâchez-vous sur les questions qui vous préoccupent. Ces questions portent aussi bien sur les opportunités de réalisation de l'ouvrage que sur l'impact sur le territoire, aussi bien agriculture, environnement, urbanisme, etc. Comment se fera la prise de parole ? D'une part, nous vous passerons le micro et ne parlez pas avant que vous n'ayez le micro car la réunion est intégralement enregistrée et l'objet est d'élaborer ce qu'on appelle un verbatim, c'est-à-dire un compte-rendu exhaustif et précis mot à mot de toutes les réunions publiques qui se déroulent.

Ces comptes-rendus exhaustifs, vous les trouverez sur le site internet que j'ai évoqué tout à l'heure. Attendez d'avoir le micro pour parler et deuxièmement, présentez-vous pour que nous sachions si la question a été posée à titre personnel ou individuel ou à titre d'une collectivité, d'une association ou de toute autre organisation. Vous citez votre nom et la raison d'être de votre intervention si c'est personnel ou un collectif. Voilà les éléments essentiels et je vous rappelle que nous souhaitons que la prise de parole ne dépasse pas 4 minutes pour permettre à un maximum de gens de s'exprimer, car c'est bien l'objectif de recueillir le maximum de prises de parole de votre part. J'ouvre le débat en signalant effectivement que des photos seront prises et peuvent être mises sur le site internet. Si vous avez des objections au titre du droit à l'image sur cette procédure, faites-le nous savoir que nous en tenons compte dans le déroulement des opérations. J'ouvre le débat et propose donc de prendre la parole.

Alain PICHAT, maire de Beauvoir-de-Marc

Merci. C'est une commune qui est située à proximité. Le village et quelques hameaux sont en fond de vallée. Nous avons 4 ouvrages présents déjà (deux gazoducs, un pipeline et une ligne LGV). La question que je pose est la suivante : quelles sont précisément les contraintes techniques sécuritaires en termes d'éloignement par rapport à ces 4 ouvrages dont je répète la ligne LGV, deux gazoducs, un pipeline) ?

Jean-Yves OLLIVIER

Je demanderai que l'on mette le plan du secteur pour que nous puissions tous nous situer par rapport au problème que vous évoquez. Je passe la parole au maître d'ouvrage.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Monsieur le maire, si on regarde la géographie, on va intersecter un de vos gazoducs, celui qui fait la liaison est-ouest. L'autre gazoduc précisément nord-sud en 800 millimètres qui passe sur votre commune, on n'a pas retenu un jumelage avec ce gazoduc puisqu'au sud et au nord, on ne peut pas continuer. Peut-être que l'on peut sur votre commune, mais il y a en particulier au nord le nœud de Saint-Exupéry. On n'arrive pas à passer. C'est pour ça qu'on a regardé comment on pouvait passer ailleurs et au-delà de ça, ça reporte finalement à l'ouest de Bourgoin-Jallieu. Pour répondre plus précisément à vos questions qui sont pertinentes, le jumelage avec la LGV honnêtement, on n'aime pas beaucoup. En tout cas, les pouvoirs publics n'aiment pas beaucoup parce que globalement, ça fait deux ouvrages qui sont un peu contradictoires en termes de sécurité et le TGV et le gazoduc. Autant on peut franchir une ligne TGV en perpendiculaire, autant la longer sur une grande longueur, on serait obligé d'être à 30 mètres ou 50 mètres de distance. Ça n'a pas beaucoup d'intérêt globalement. Par contre, ça en a plus pour un gazoduc existant puisqu'on peut se rapprocher jusqu'à 10 mètres. L'oléoduc, ça dépend ce que transporte l'oléoduc puisque vous savez que la nature des transports change selon la demande. Il peut y avoir du NAFTA, il peut y avoir du mazout, il peut y avoir de l'essence. Mais globalement, c'est de l'ordre de la vingtaine de mètres aussi. A question précise réponse précise, mais sur votre commune le jumelage ne paraît pas possible avec la canalisation existante à 800 millimètres, mais on ira regarder de plus près évidemment.

Jean-Yves OLLIVIER

Oui. Monsieur ?

Georges COLOMBIER, conseiller général du canton de Saint-Jean-de-Bournay

Ce n'est pas une question, mais par rapport à ce qui a été dit au départ, c'est-à-dire qu'il y a bien cette interrogation si le futur terminal méthanier de Fos-sur-Mer se réalise. C'est une chose. Mais à partir du moment où il y a quand même *a priori* une obligation de raccordement des deux tronçons qui sont en cours de construction, on peut quand même dire qu'il y a de fortes chances que le projet aille jusqu'au bout. L'interrogation, c'est le terminal de Fos-sur-Mer. S'il ne se faisait pas, peut-être que cela pêcherait. Mais on ne voit pas bien comment, à partir du moment où il y a déjà deux tronçons qui sont en cours de réalisation, pourquoi on ne réaliserait pas la jonction en fait. Du moins, c'est ce que j'en pense.

Jean-Yves OLLIVIER

Pouvez-vous éclairer la réponse ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Tout à fait. Vous avez bien vu le problème dans son ensemble, Monsieur le député. Simplement, c'est une histoire de calendrier. C'est qu'en soi, terminer à tout prix la diagonale nord-sud, ça n'est pas une fin en soi. Ce qui est une fin en soi, c'est de faire en sorte que chaque élément réponde à ce pourquoi il est fait. C'est clair que Val de Saône, il est plutôt avant. Nous déciderons Val de Saône *a priori*, c'est programmé comme ça, en juin 2014. Val de Saône clairement, il est devant. On ne cherche pas à faire circuler du nord au sud en intégralité. Un des gros consommateurs, c'est la vallée de la chimie qui se plaint de la différence de prix entre le nord et le sud puisque cette différence, Pierre Blouet l'a dit tout à l'heure, elle peut aller jusqu'à 20 % à 25 %. Cette carte vous permet de voir ou permet de servir de support que Val de Saône sera réalisé avant Arc Lyonnais.

Mais vous avez raison, mettons-nous en 2030, c'est vrai que là on peut considérer toute chose par ailleurs égale que la diagonale sera terminée. Sauf qu'au lieu d'être réalisée pour 2019, elle sera peut-être réalisée pour 2025. Mais la fin de la diagonale n'est pas une fin en soi. Sachant qu'on a des stockages de gaz qu'il faut alimenter, si on a Val de Saône, on peut alimenter les stockages qui sont à Etrez. Si on a Eridan, on peut alimenter en grande quantité les stockages qui sont à Saint-Avit et à Tersanne dont vous voyez les panneaux. Pour terminer ma réponse, c'est essentiellement une question de calendrier. Ces 450 millions d'euros, on ne va pas les dépenser s'il n'y a pas une bonne raison. Là, c'est vrai que la canalisation existante ne permettrait pas de transiter. Tant que ce terminal n'est pas fait, il n'y a pas de besoin absolu.

Jean-Yves OLLIVIER

Je profite de cette question pour vous signaler que la partie analytique de l'opportunité de la réalisation de ces deux ouvrages est un élément très important. Nous avons, dans les 19 réunions programmées, prévu deux réunions thématiques sur ce sujet pour approfondir la question de l'opportunité de la réalisation. Ces deux réunions se trouvent l'une à Dijon, c'est un peu loin pour vous, mais une se tiendra à Lyon le 23 octobre et nous ferons venir outre les experts de GrtGaz des experts de la Commission de Régulation de l'Energie qui a la haute main sur les décisions prises en matière de réalisation d'infrastructures de transport en matière gazière. La Direction de l'Energie et du Climat pourra resituer le gaz dans l'ensemble des mix énergétiques et des débats sur la transition énergétique et également un expert représentant les industriels consommateurs de gaz dans la zone concernée pourra exprimer les problèmes rencontrés actuellement par les industriels compte tenu du contexte que GrtGaz a défini tout à l'heure. Je vous signale cette date du 23

octobre. Nous avons décidé de filmer cette réunion et de la mettre en direct sur notre site internet.

Martial SIMONDANT, maire-adjoint d'Artas

Je voudrais revenir sur les limites de constructibilité de part et d'autre de la canalisation. Notre commune est centrée sur le fuseau. La probabilité qu'on soit impacté par ces limites est forte. Je voudrais savoir qu'est-ce qui définit cette distance de 660 mètres de part et d'autre, notamment pour les ERP ? Alors, il y a les ERP à construire. Et je voudrais aussi savoir par rapport aux ERP existants, quelles pourraient être les contraintes et quelles sont les natures des équipements ou des aménagements qui seraient demandées par rapport à ces ERP ? Merci.

Jean-Yves OLLIVIER

C'est une question importante.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Monsieur le maire-adjoint, vous avez raison, il faut qu'on soit précis. C'est une nouvelle canalisation. Je vais être précis, il n'y a pas d'obligation vous incombant. Ce n'est pas le cas pour une canalisation existante. Pour une canalisation nouvelle, nous devons nous adapter au territoire. Le nombre 660 mètres que mon collègue Bernardini vous a montré tout à l'heure, c'est un calcul de probabilité suite à un endommagement de la canalisation. L'endommagement qu'on craint le plus évidemment, ce sont les engins de travaux publics qui viennent percer une canalisation. Si vous le souhaitez, on pourra développer un peu comment on évite ce genre de chose et en particulier comment on surveille nos installations et comment on oblige les gens qui font des travaux à proximité des canalisations à les déclarer, comment le législateur a obligé ceux qui font des travaux à proximité de toute canalisation à déclarer leurs travaux.

Je reviens à mon sujet, Monsieur le maire-adjoint. 660 mètres, c'est un calcul de probabilité. Les pouvoirs publics ont estimé que les établissements recevant du public étaient les mairies, les églises, les écoles de plus de 100 personnes. Ça fait une concentration de gens et il y a là un risque potentiel important. Si un ERP existe, nous l'évitons. Nous l'évitons. Il faudra qu'on se débrouille pour l'éviter ou si on ne peut pas l'éviter, on trouvera une solution pour diminuer cette distance. Il n'y en a guère que deux ou trois, mais soit on épaissira plus la canalisation – l'épaisseur de la canalisation en base, c'est 1,8 centimètre. On peut la monter jusqu'à 2,5 centimètres – soit on l'enfouira plus profondément. Ce qui a pour effet de réduire les distances si vous voulez, distances dites de garde ou de sécurité.

Sur un ERP existant, c'est clair que nous nous adapterons et ça sera notre problème. La surépaisseur, tout ça, ça rentre dans le projet. Financièrement, c'est notre problème. Sur un ERP futur, et c'est là qu'il faut qu'on se voie et que vous nous décriviez bien vos projets si possible à horizon, c'est-à-dire ceux qui sont dans le PLU, dans le SCOT et que vous avez dans la tête. Là, à ce moment-là, on essaiera de se tenir à distance de ces ERP futurs ou si on n'a pas de solution, on procédera à la surépaisseur, au sur-enfouissement ou à la mise de dalles. Il y a d'autres techniques. Est-ce que j'ai été clair ? Si on n'est pas clair, je sais que ça inquiète beaucoup les maires à juste titre. On essaye d'être le plus clair possible. La CPDP d'ailleurs nous a fait progresser puisqu'on est de moins en moins abscons. Je l'imagine, mais je n'en suis pas sûr.

Jean-Yves OLLIVIER

Question ? Monsieur le maire ?

Jean-Pascal VIVIAN, maire de Saint-Jean-de-Bournay

Merci de me donner la parole. Mon inquiétude, c'est pour la mise en œuvre des canalisations. J'ai entendu dire qu'il fallait une piste de travail de 40 mètres. On est dans une région où la topographie est escarpée. On a des fonds de vallée. Si on regarde la morphologie de Saint-Jean-de-Bournay, il se pourrait que vous suiviez un fond de vallée avec une rivière et que vous n'avez pas les 40 mètres pour faire la plateforme. Parce qu'il y aura là des résultats un peu catastrophiques. Revenir sur le profit naturel après, je ne sais pas comment vous feriez. Ce qui est intéressant, c'est que vous avez dit : on va se rencontrer et je crois que là-dessus, on rentrera dans les détails. Mais quand même dès aujourd'hui, l'inquiétude, c'est que cette piste ne remette pas en cause la morphologie d'un terrain pour le restituer surtout avec des vignes éventuellement, des rivières ou autres.

Jean-Yves OLLIVIER

Que pouvez-vous donner comme réponse ?

Christian BERNARDINI

Je vais vous répondre. Les 40 mètres, c'est la norme. Déjà, on essaye d'éviter de construire là où c'est difficile de construire. Ça, c'est la première chose. Quand on choisit un tracé, on réfléchit aussi à comment nous, nous allons construire l'ouvrage, parce qu'on ne peut pas construire partout comme on souhaiterait le faire. Si c'est trop compliqué, on cherche un autre tracé. Après, le 40 mètres, c'est le normatif. Il est évident que si on ne peut pas l'implanter sur 40 mètres, on va essayer de trouver les solutions qui permettent de réduire la piste. Là, on a vu 40 mètres, ça permet aussi de stocker les terres le long du tracé. On peut aussi les évacuer provisoirement et les ramener, ça permet de réduire la piste de 10 mètres à 15 mètres. On prendra les mesures qui nous permettront de construire tout en remettant à l'état identique à la fin. On a bien dit : on fait un constat avec les propriétaires. On fait un constat avant et un constat après. L'objectif, c'est bien de rendre à l'identique de ce que c'était avant, avec une canalisation à plus d'un mètre en dessous, mais on ne doit pas dénaturer. Bien sûr, s'il y a des points sur lesquels on doit passer et qui s'avèrent compliqués, vous avez la connaissance du terrain et on viendra discuter avec les gens qui connaissent le terrain bien sûr.

Jean-Yves OLLIVIER

Monsieur, tout au fond de la salle.

Jean-Paul PRUDHOMME, Président de l'Union cantonale des Syndicats agricoles de La Verpillière, l'Isle-d'Abeau, et membre associé de la Chambre d'Agriculture

J'aurais quelques questions rapides. C'est plutôt du technique. Vous avez parlé de protection du tube. Pour revenir par rapport aux ERP, nous au niveau de l'agriculture, on n'est pas favorable à la pose de dalles béton parce que de toute façon, vous êtes obligés de laisser une distance entre le tube et la dalle béton qui est de 20 centimètres minimum voire plus. Même si vous mettez une dalle béton en cuvette, ça fait une zone disons qui marque très fortement dans le paysage au niveau des parcelles et le propriétaire comme l'exploitant en sont pour leurs frais. On s'est bagarré dernièrement sur un pipe d'hydrocarbures à ce sujet. Si vous pouvez faire de la surépaisseur, pourquoi pas, mais nous sommes surtout favorables à l'enfouissement un peu plus profond.

Ça m'amène à d'autres questions. C'est la protection du tube sur les voiries parce qu'en tant qu'ancien Président d'association foncière de remembrement, je me suis retrouvé d'être obligé de faire des protections béton sur la création des nouvelles voiries alors que ce

n'est pas nous qui avons décidé de faire des nouvelles voiries, nous avons subi la LGV. Au final, disons qu'il a fallu qu'on paye ces protections. J'aimerais que lorsqu'il y a des aménagements, que tout le monde participe. Ce dont je vous parle, ça date de 1995 et ça n'a pas été le cas. Une autre question plutôt agrico-agricole. Nous sommes dans le bas Dauphiné où nous avons beaucoup de terrains hétérogènes avec des morènes glaciaires et compagnie.

Je suppose que ça n'a pas été présenté en diapo, mais avant de démarrer le chantier, vous trie la terre végétale. D'accord, c'est dans les protocoles. Mais après, au niveau du remblaiement, vous faites un tri de terre pour garnir autour de votre tube et vous faites en sorte de garnir avec des éléments plutôt fins et chez nous, on a plutôt des gros cailloux, quand ce ne sont pas des roches. Qu'est-ce que vous allez faire ? Parce que je pense que la meilleure solution, ce serait de les évacuer ou de les broyer, de manière à ce que les agriculteurs lorsqu'ils retournent prendre possession des champs ne soient pas obligés de procéder au ramassage des cailloux. Sinon, il faut qu'on prenne un abonnement pour Cayenne.

Jean-Yves OLLIVIER

Merci de vos questions. Monsieur Denis Suisse-Guillaud ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Monsieur le Président, on va sans doute répondre à plusieurs voix parce que les questions sont à la fois complexes, mais intéressantes. Peut-être pour expliquer les dalles béton à nos interlocuteurs les maires, c'est que quand sur une canalisation existante, on est obligé de protéger parce qu'il y a la création d'un ERP, on met classiquement une dalle béton ou plus exactement maintenant une dalle polyéthylène. Mais vous avez raison, c'est qu'on la met 20 centimètres au-dessus du tube et l'enfouissement du tube diminue d'autant. S'il y a 1 mètre, il n'y a plus que 70 centimètres. Sur une canalisation nouvelle, je n'ai pas parlé de mise en place de dalle parce que ce n'est pas une solution qu'on privilégie. Pour protéger les ERP ou les choses comme ça de la canalisation, s'il y a des effets, si on est plus près que les 660 mètres et si ça convient à l'agriculture comme c'est le cas là, on sur-enfouit.

L'idée, ce n'est pas qu'on sur-enfouisse sur les 150 kilomètres parce que ça a un certain coût et puis il y a des endroits où c'est peut-être un peu moins justifié. S'il y avait conjonction d'une demande de l'agriculture, un ERP qui est en vue ou qui est dans le secteur, on serait peut-être un peu sot de ne pas sur-enfouir. Ça diminue en gros comme le carré de l'enfouissement. Ça va assez vite. Il suffit d'enfouir de 30 centimètres pour réduire la distance de moitié. Voilà sur dalle béton, surépaisseur, enfouissement. Sur la protection des tubes voiries, j'avoue que je comprends bien que c'était pour un remembrement suite à la LGV. Vous avez été amenés à faire des travaux. Vous savez que les Chambres d'Agriculture font pour notre compte toutes les études agricoles.

Si ce sujet-là peut être pointé dès le niveau des études, on prendra les dispositions. Je pense que c'est toujours plus simple. Mes collègues acquiescent, si on peut prendre ce problème en amont, à ce moment-là on sur-enfouit ou on fait la disposition qui va bien, même si c'est une future voie. Par contre, il faut essayer de nous le dire parce qu'une fois qu'elle est créée, c'est toujours un peu plus compliqué de réintervenir. Je pense qu'on est d'accord là-dessus. Si vous pouviez faire passer le message aux Chambres d'Agriculture et si elles pouvaient nous amener des éléments là-dessus, ça nous intéresserait beaucoup. Je vais passer la parole à Christian Bernardini sur la remise en place des terres et le broyage qui est une question sur laquelle je ne suis pas compétent.

Christian BERNARDINI

Sur le tri, j'ai éclaté en deux la terre végétale. Selon l'état du sol, on peut augmenter les niveaux de tri parce qu'il y a des régions où la terre végétale ne suffit pas. Il y a trois niveaux de terre. Toutes ces discussions-là, on les a préalablement avec les Chambres d'Agriculture généralement qui connaissent bien les spécificités locales et qui nous donnent les préconisations pour venir travailler sur leur territoire. Après, généralement on remblaie la canalisation avec les matériaux de déblai. On ne fait pas d'apport. Vous avez parlé d'éléments fins, on ne met pas en base de l'élément fin pour remblayer une canalisation sur ce type de linéaire. On fait un constat avant et après. Je ne sais pas quelle société vous l'impose. On ne laisse pas les cailloux au milieu du champ quand on pose une canalisation. Je n'ai pas connaissance de cette pratique. On peut remblayer moyennant une protection supplémentaire sur la canalisation avec pas du rocher, mais du caillou. On sait remblayer avec du caillou aussi.

Jean-Yves OLLIVIER

Je voudrais ajouter un point. Si vous souhaitez vraiment prendre rang sur les sujets que vous avez évoqués, je renvoie à la possibilité de cahiers d'acteurs. L'Office National des Forêts en a rédigé un que nous avons publié. Au niveau de la Chambre d'Agriculture ou au niveau de plusieurs Chambres d'Agricultures, il est possible de mettre à plat ce type de préoccupation qui permet de prendre rang et d'intégrer de façon très précise ces sujets à l'intérieur du débat public. Je vous fais cette remarque. Monsieur ?

Roger DREVON, ancien agriculteur

Je pose une question au sujet des parcelles qui sont drainées parce que j'ai subi le pipeline SPMR transport de carburants. La remise en état était laborieuse, il a fallu se battre pour avoir un travail correct.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Monsieur, c'était il y a une bonne paire d'années. Ce que nous faisons, c'est un constat avant et un constat après. Tant qu'on n'est pas d'accord, vous ne signez pas le constat. On veut pouvoir utiliser ce gazoduc. On veut pouvoir revenir. Pour le drainage, il faut trouver des gens compétents, des entreprises, des gens qui savent rétablir des réseaux de drainage. Nous nous engageons à remettre en place les réseaux de drainage. La difficulté qu'on a quelquefois, c'est effectivement de trouver des gens compétents pour faire les travaux. Nous, nous prenons en charge et tant que ce n'est pas satisfaisant, nous revenons. Il y a un protocole agricole. Il y aura une version départementale. Je pense qu'ils ne manqueront pas d'émettre des réserves sur ce sujet-là. Effectivement, vous avez eu une mauvaise expérience. Nous construisons actuellement près de 200 kilomètres de gazoducs. Que ce soit l'idylle parfaite avec tout le monde, non.

On obtient en gros 95 % d'accords amiables. C'est bien que les gens reconnaissent que l'on fait bien notre travail, que les entreprises font bien leur travail. Après, vous ne nous lâchez pas et tant que ça ne sera pas bon, on reviendra. Je comprends que ça ne soit pas très agréable pour vous. Honnêtement, je pense que sur le gazoduc Arc Lyonnais, il y aura environ 2 500 à 3 000 propriétaires et exploitants. On ne peut pas déclarer la guerre à 3 000 personnes, même GrtGaz. Je vais passer la parole à Pierre. Sur ce sujet-là, on a une obligation de résultat, pas une obligation de moyen. L'exemple a prouvé aussi que des installations de drainage n'étaient pas de première jeunesse dans le nord de la France, pas ici. On venait perturber tout cela. Après, tant que vous n'êtes pas d'accord avec nous, on ne conclut pas et c'est vous qui avez les moyens de nous faire plier.

Pierre BLOUET

Juste un tout petit complément, pour dire que comme je l'ai précisé tout à l'heure, on agit pour la durée en fait sur le long terme puisqu'on va exploiter ces canalisations pendant plus de 50 ans. Notre enjeu principal à nous, c'est de donner satisfaction aux propriétaires qui sont concernés en fait par ces canalisations parce que derrière on a des exploitants — il y en a d'ailleurs un dans la salle — qui pas quotidiennement, mais régulièrement, ont besoin d'intervenir en fait sur ce réseau, d'entretenir les bandes de servitude, d'être présent à vos côtés. On veut éviter en fait toute situation qui amènerait à des relations conflictuelles. C'est bien sur ces bases-là qu'on lance ces concertations et ensuite ces travaux.

Jean-Yves OLLIVIER

Monsieur ?

Thierry ROLLAND, maire-adjoint de Royas

Royas est une commune qui se trouve juste à l'ouest de Saint-Jean-de-Bournay. Vous l'avez vu, on a des collines, un petit peu au nord ou au sud de notre territoire. Est-il envisagé de passer des fois avec des microtunneliers pour avoir tout un cheminement ascendant et descendant ? Je ne sais pas si techniquement c'est possible. Une deuxième question par rapport à une installation des stations de détente. A quel moment des postes de détente seront envisagés pour desservir peut-être plus localement nos vallées ou nos communes ?

Jean-Yves OLLIVIER

Réponse ?

Christian BERNARDINI

Sur les techniques de pose, on n'a pas figé. Mais certaines collines ne peuvent se passer qu'avec des microtunneliers de toute façon. Oui, on pratique ce type de travaux. Après, si on peut éviter la colline, c'est mieux. Aujourd'hui, on est sur un fuseau, on va essayer de se mettre là où les impacts sont les moindres, y compris techniquement en termes de constructibilité. Vous avez posé une question. Les postes que l'on envisage de construire aujourd'hui sont des postes de sectionnement nécessaires à la maintenance de l'ouvrage. Ce sont des robinets que l'on pose à des distances régulières pour pouvoir opérer par tronçon, pour interrompre les transits de gaz par tronçon pour pouvoir intervenir sur les ouvrages. On aurait pu l'expliquer, mais on vient de doubler une canalisation existante. Les raccordements au réseau de distribution public, pour les antennes régionales qui vont aller alimenter les distributions publiques, se feront plutôt sur la canalisation existante. Aujourd'hui, cette canalisation-là est là pour faire plutôt du transit. Ce qui permet de basculer le transit qui se fait sur la canalisation existante sur celle-là et de permettre de raccorder éventuellement après avec des règles de décision économique sur l'autre canalisation. Mais cette canalisation-là n'est pas prévue pour recevoir aujourd'hui des postes de raccordement, sauf des très gros industriels.

Jean-Yves OLLIVIER

Monsieur le maire.

Jean-Pascal VIVIAN, maire de Saint-Jean-de-Bournay

Je voulais reposer la question parce que vous m'avez répondu précisément, mais peut-être que je ne l'avais pas formulée suffisamment précisément. Je reviens dessus. En ce qui

concerne la ligne LGV, vous m'avez dit qu'il n'y avait pas d'intérêt de jumeler une colonne à proximité de la ligne LGV. Par contre, quelle est la distance à partir de laquelle une colonne de gaz ne peut pas être mise par rapport à la ligne LGV ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Je ne suis pas forcément tout à fait compétent là-dessus, la réponse, c'est qu'une ligne de LGV peut être considérée comme un ERP mobile. A la limite, on peut se rapprocher de 660 mètres si on ne sur-épaissit pas. Si on sur-épaissit, on peut se rapprocher beaucoup plus près. Surtout si le long de la distance, on est obligé de sur-épaissir, l'économie du projet en prend un coup. La réponse est relativement claire, les lignes de TGV, ce ne sont pas des endroits où on arrive parfaitement à s'intersecter. On arrive à les prendre sur une longueur. En parallèle, pourquoi pas ! Mais sur une grande longueur, c'est un sujet difficile. Globalement, je pense qu'il faudrait pouvoir justifier si on choisit un jumelage à quelques dizaines de mètres admettons. Si on sur-épaissit, il y a le surcoût pour nous. Il faudrait être autorisé par l'administration. Il y aura les études qui le diront parce qu'il y a des études d'impact (volet environnement, volet agricole) et puis des études liées à la sécurité des installations. On doit démontrer que cette solution est sécurisée comme on dit. Est-ce que ça le serait ? Honnêtement, on n'a pas d'expérience de parallélisme avec des LGV sur des grandes longueurs.

Jean-Pascal VIVIAN, maire de Saint-Jean-de-Bournay

Je ne vous pose pas la question de savoir si le parallélisme est possible, je vous demande en définitive à quelle distance ça peut être admissible ? Parce que du coup, on peut penser que si les contraintes techniques imposées sont accessibles en coût, on peut s'approcher à 30 mètres, à 20 mètres, à 10 mètres.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Oui. Je n'ai pas tellement la réponse. Tu as une idée ? Monsieur le Président, est-ce que Vincent Sauter peut répondre là-dessus ?

Jean-Yves OLLIVIER

Oui. Tout à fait.

Vincent SAUTER

Merci. En fait, la distance minimale à laquelle on peut se rapprocher d'une LGV, c'est l'emprise de la LGV elle-même. Puisque vous savez, il y a effectivement les rails et les ballasts, mais il y a toute une zone qui appartient à RFF dans laquelle on ne peut pas se poser. Après, je n'ai pas la distance en tête, mais c'est de l'ordre de quelques dizaines de mètres peut-être, mais on ne peut de toute façon pas rentrer dans ces zones-là.

Jean-Yves OLLIVIER

Madame ? Priorité aux dames et après Monsieur.

Héloïse DORANLO, chargée de mission au syndicat des rivières des 4 vallées

Bonsoir. Notre syndicat s'occupe de la gestion des rivières. Il y a de nombreuses rivières à franchir sur ce bassin versant, sur le territoire, mais sur tout le projet. Vous envisagez, j'imagine, de passer en sous terrain. Par contre, il faut creuser en dessous. Les rivières sont susceptibles de s'inciser, de s'enfoncer dans le sol. Il faut une distance pour ne pas endommager votre canalisation. De l'autre côté, en dessous, on a aussi les nappes

phréatiques qui remontent jusqu'à une certaine distance. Nous, sur notre territoire, nous n'avons pas beaucoup d'informations. Nous sommes pauvres en données sur les données du sous-sol. Nous n'avons pas beaucoup de piézomètres qui peuvent nous dire à quelle distance est la nappe phréatique. On pense qu'elle est à peu près à 25 mètres ou 30 mètres, mais le territoire est un peu orphelin. Est-ce que ça veut dire que vous allez faire des études de votre côté pour savoir à quelle distance est la nappe pour passer ?

Ensuite, deuxième point, on met en place un contrat de rivière. C'est un programme de travaux de restauration des cours d'eau, des rivières et des milieux associés comme les zones humides. Ce sont des travaux qui sont échelonnés à peu près sur 5 ans entre 2015 et 2020. Pour ça, il y a des investissements publics pour la plupart qui sont faits par les agences de l'eau, les collectivités, les régions qui vont investir de l'argent pour restaurer les rivières pour qu'elles retrouvent un bon état de qualité ou bien pour préserver des risques d'inondation. Si vous venez derrière du coup dégrader les travaux et l'argent qui a été investi, comment est-ce que vous y répondez ou est-ce qu'on attend que vous veniez faire les travaux pour que vous mettiez votre propre argent sur la restauration des rivières ? Comme j'ai encore un petit peu de temps, je voulais savoir qu'est-ce que vous faites des terres qui ne sont pas remises le long de la canalisation ? Parce que la canalisation prend de la place. Vous avez un sacré volume de terre qui est enlevé. Qu'est-ce que vous en faites ? Sachant que dans la région, il y a beaucoup de zones humides que nous essayons, nous, à notre niveau, de préserver et les remblais de zones humides, c'est dommageable pour les écosystèmes.

Jean-Yves OLLIVIER

Passé des cours d'eau, sujet important.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Oui. Je vais peut-être répondre en attendant qu'on mette une diapositive sur le passage des cours d'eau. Je vais répondre à la troisième question si vous me le permettez, Monsieur le Président, puis à la deuxième. N'attendez pas, faites les travaux. Faites les travaux parce qu'honnêtement, à l'instant où on vous parle, on n'en sait rien et 2015, c'est quand même dans un an et demi. Si vous avez l'argent, il faut surtout bien en profiter. Je récusé un peu votre terme sur la dégradation, on essaiera avec vous de ne pas la dégrader et on trouvera les systèmes. On trouvera avec des techniques de génie écologique et là on fera de la couture pour respecter ce que vous avez fait. Soit, on enfouira plus profondément, soit, on partira plus en amont. On essaiera de respecter ce qui a été financé par les fonds publics et on ne va pas se comporter en sauvage.

Sur les terres, c'est 1 mètre de terre x 1,20 mètre. C'est 1 mètre cube de terre au mètre linéaire dont on a besoin. Ce ne sont pas des quantités de terre gigantesques. Honnêtement, ce n'est pas gigantesque. En plus, on nous a signalé hier, mais peut-être que cela vous concerne également, il y a des traces d'ambrosie. Il y a peut-être d'autres insectes tels que chrysomèle du maïs et autres. Le mouvement des terres, c'est une affaire qui est compliquée et effectivement on n'a pas le droit d'aller décharger nos terres comme ça dans la première zone humide qui vient et vous le savez. On précisera dans l'étude d'impact ce que l'on fait des terres et les volumes. Vous savez que l'étude d'impact est une pièce contractuelle juridiquement et on est tenu de faire ce qu'on a dit.

Si on n'a pas fait, le syndicat des 4 rivières nous attaquera, mais il n'y a pas de raison. On trouvera la bonne solution qui va bien à tout le monde parce qu'on n'est pas dans les volumes de millions de mètres cubes quand même. On est de l'ordre de 2 mètres cubes avec le foisonnement au mètre. La canalisation proprement dite + le foisonnement, on n'est pas dans des volumes gigantesques. Sur la longueur oui, mais à un endroit donné, ça n'est quand même pas gigantesque et il y a pas mal d'endroits éventuellement à remblayer. Mais

ça, vous nous le direz quand on en parlera. Enfin, sur le franchissement des cours d'eau, je vais passer la parole à nos amis de la technique.

Christian BERNARDINI

Voilà les différentes techniques que l'on peut utiliser selon la nature des cours d'eau ou fleuves. La souille, c'est ce qu'est le passage. On crée une souille et on vient y déposer la canalisation. Ça, ça se fait par le haut. On peut aller voir vite fait. Voilà les remises en état, mais tout ce que l'on voit, on ne le dessine pas tout seul dans un coin. On le décide avec les territoires, les gens concernés et les gens qui ont les compétences dans les territoires. Après, vous avez les techniques un petit peu plus élaborées qui sont des forages dirigés. Là, on passe en dessous. Bien sûr, pour faire ce type d'ouvrage, il faut une étude. On ne lance pas un microtunnelier ou autre sans avoir fait une étude préalable. De toute façon, il faut qu'on connaisse le type de roches qu'on va rencontrer pour que l'on puisse constituer les outils qui vont permettre de creuser. C'est l'objet d'études préalables. On ne lance pas un engin comme ça sans connaissance fine de là où on va le lancer. Il y a des études qui seront réalisées d'ailleurs par l'entreprise qui va effectuer les travaux. Il n'y a pas 36 entreprises qui sont capables de faire ce type de travaux, surtout sur les dernières techniques que l'on va avoir.

Ce sont des gens qui ont l'habitude de faire et préalablement il y a une étude qui est réalisée pour aller regarder où sont les nappes, pour aller regarder la nature des roches, pour savoir où on peut rentrer et où on peut en ressortir parce que ce n'est pas toujours évident de savoir où on va la rentrer et où on va le sortir. Voilà les différentes techniques que l'on peut utiliser. En ce moment sont en train de se finir les Hauts de France. On est en train de passer sous la Somme. C'est une technique qui s'appelle un Direct-Pipe. C'est la première fois qu'on l'utilise en France. C'est sur 1,100 kilomètre. On passe 1,100 kilomètre en dessous. C'est comme un tunnel, mais ce n'est pas un tunnel. On passe 17 mètres en dessous du lit de la Somme. Bien évidemment, il a fallu faire beaucoup de sondages. On met des piézomètres si on veut savoir comment vont bouger les nappes. Il y a toujours une étude avant ce type de travaux + l'étude d'impact qu'a rappelé Denis qui nous donne déjà des idées sur les zones humides et ce que l'on va y rencontrer.

Jean-Yves OLLIVIER

Je rappelle que si ce problème de passage des cours d'eau et de zones humides est jugé important sur le territoire que vous avez évoqué, je vous recommande un cahier d'acteur pour prendre rang sur ces problèmes que vous avez évoqués tout à l'heure.

Christian BERNARDINI

On est sur la zone humide. On peut mettre des plats-bords, c'est le nom. On peut faire du rabattage de nappes si nécessaire. C'est étudié. On partage et après on fait.

Jean-Yves OLLIVIER

Monsieur qui avez demandé la parole ?

Philippe GERIN, maire-adjoint à Saint-Jean-de-Bournay

Je voulais poser la question : comment allez-vous travailler avec les communes sur leur PLU ? Est-ce que vous consultez les PLU en mairies ? Comment allez-vous travailler avec les communes qui ont des PLU en cours de révision ? Si vous travaillez avec elles, est-ce qu'il faut vous consulter ? Pour les zones constructibles qui existent, est-ce que vous contournez les zones constructibles ? Dans ce cas, ça mettrait vraiment en cause l'économie du PLU.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Alors, vous avez employé le bon terme, c'est comment on va travailler avec vous. Et quand on travaille avec quelqu'un, on ne le met pas devant le fait accompli. Comment ça se passe ? Je pense que les prochaines études qui vont arriver, les collègues qui s'occupent de ça viendront vous voir, viendront consulter le PLU. Evidemment que tout ce qui est zone constructible prévue, zone d'urbanisation future, on essaiera de la contourner. C'est clair. L'avantage de ce gazoduc quand même, c'est qu'il peut se tortiller. Nous, la ligne droite, c'est la plus courte et c'est la moins chère sans doute, mais il peut faire quelques mouvements. Pas tout à fait un escargot, Monsieur le maire, mais il n'a pas l'obligation d'une LGV d'une quasi ligne droite. On peut contourner. On peut regarder avec vous. Non seulement on va consulter votre PLU, mais il faudra nous le dire et on va travailler avec vous. C'est plutôt Vincent Sauter qui fera ça.

C'est vraiment nous dire quelle est votre projection à moyen terme, voire même dans deux mandats. Vous devez faire maintenant les PLU à horizon de 15 ans maintenant. Les nouveaux PLU sont plutôt à horizon de 10 ans à 15 ans. Il faut bien se projeter. Et puis si vous pensez qu'à 15 ans, il y aura encore des zones urbanisées, il ne faudra peut-être pas refaire le Grand Lyon à Saint-Jean-de-Bournay. Mais ça, c'est votre responsabilité, ce n'est pas la mienne. A ce moment-là, vous nous le direz : là, on a prévu à très long terme et c'est inscrit au SCOT qu'il y ait une zone de loisirs. On essaiera d'être le plus respectueux possible. Ça ne veut pas dire qu'on va s'embrasser avec toutes les communes, il y en a 70. C'est un peu compliqué, mais il faut qu'on trouve une solution pour que, comme l'a dit Pierre Blouet tout à l'heure, on puisse revenir en confiance. Pas question de mettre à mal votre PLU parce qu'on a un peu de souplesse à tous les sens du terme.

Jean-Yves OLLIVIER

Autre question sur la travée de gauche.

Paul ROSTAING, Association pour le développement forestier des Bonnevaux – Chambarans

J'ai bien retenu que vous évitiez la forêt de Bonnevaux, c'est une bonne nouvelle. Il y a sûrement des petites zones forestières qui vont être impliquées. Est-ce que vous allez consulter la Chambre d'Agriculture pour ce qui concerne les problèmes agricoles ? C'est vrai qu'elle a une certaine compétence aussi du côté des forêts. Mais il y a des organismes plus spécialisés comme l'ONF pour la forêt publique, le CNPF pour la forêt privée. Est-ce qu'ils sont aussi consultés dans le cadre de la progression et du choix du fuseau ?

Jean-Yves OLLIVIER

Travaux et zones forestières, c'est un sujet aussi effectivement important.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Sujet délicat. Peut-être qu'on va appeler une diapositive pour illustrer un peu notre propos. Evidemment, Monsieur le responsable de la forêt, on consulte le CRPF. Je ne crois plus que ce soit le CNPF, mais c'est le CRPF. Ils ne sont même pas consultés, ils sont associés parce qu'ils ont un pouvoir. Ils sont consultés dans la phase administrative, mais elle viendra en 2015 ou 2016. Ce sont des organismes. ONF et CRPF, il faut d'abord que l'on ait un bout de tracé si vous voulez pour pouvoir les associer de manière constructive. Là, pour l'instant, on n'a qu'un fuseau de 4 kilomètres de large. Pour l'instant, sur le sujet forêt, on a bien pointé, on essaye d'éviter les grandes forêts parce qu'évidemment sectionner un grand massif forestier, c'est très dommageable pour un certain nombre de raisons. De toute façon, on essaye d'abord d'éviter les forêts. Si on ne peut pas les éviter, on les traverse.

Effectivement, la piste de travail est réduite si possible à 30 mètres dans un premier temps. On fait les travaux qu'on a à faire sur une bande de 30 mètres (piste de travail réduite). On replante et on ne laisse plus qu'une bande de servitude ou une bande de travail de 10 mètres pour réduire au maximum. On replante. Vous avez l'état final de la forêt illustré bien évidemment, mais en tout cas on peut réduire la bande dite de servitude à 10 mètres. Voilà comment on minore sur ce sujet-là l'atteinte aux forêts. Vas-y Pierre si tu veux compléter.

Pierre BLOUET

Je veux juste en profiter pour dire qu'on a un partenariat national avec l'ONF avec lequel nous travaillons régulièrement, qui vient nous aider en fait sur certaines études. En particulier, on a édité avec eux une brochure qui décrit justement comment les traversées forestières doivent se faire et en particulier en fait les lisières de forêts, la forme, le profil qu'elles doivent avoir. Après, pour l'entretien de toutes ces zones, quelles sont les préconisations que fait l'ONF en la matière.

Jean-Yves OLLIVIER

Autre question ? Oui, au fond ?

Laurent CHAPOT

J'interviens en tant que particulier. Je me pose la question sur les travaux. On a une tranchée de 2,50 mètres environ de profondeur. On est dans une zone où il n'y a pas mal de sources qui appartiennent la plupart du temps à des propriétaires privés. Je voulais savoir sur une largeur de 40 mètres avec le passage des engins et tous les travaux qui interviennent, même si les sources arrivent la plupart du temps d'un peu plus loin, comment faites-vous pour évaluer s'il y a une perte de débit, s'il y a un détournement ? A toutes ces questions-là, j'aimerais avoir une petite réponse.

Jean-Yves OLLIVIER

Travaux et sources.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Travaux et sources. C'est un problème délicat, je ne vous le cache pas, parce qu'il faut qu'on se mette bien d'accord. Là, effectivement, à l'état des lieux, il faut absolument que les propriétaires nous signalent ça. Si possible qu'ils nous le disent. S'ils le savent avant, ils nous le disent. Après, on en discutera. J'ai oublié de dire que si les communes le souhaitent, après une fois qu'il y a eu un premier travail sur le PLU et que l'on chemine vers le tracé, elles peuvent participer à des réunions publiques d'information. C'est une fois que la décision est prise. Je reviens aux sources. Si au cours de ces contacts préalables dans les réunions publiques ou après, les propriétaires peuvent nous signaler leurs sources, c'est très très bien. Ils ne nous les signalent pas toujours. Vous le savez parce qu'eux-mêmes ne savent pas très bien où elle est ou ils dépendent d'autre chose.

Après, c'est un problème de discussion. Si on constate qu'à la remise en état, la source recoule, tant mieux. C'est des fois un peu le cas du hasard, mais pas toujours quand même. Sinon, écoutez, on trouvera un système pour soit la buser, soit l'accompagner. Ça, ça suppose que les sources soient connues, que vous puissiez nous dire : voilà où elle passe. Sujet un peu délicat. Si on interrompt une source et qu'il y a un préjudice économique, l'exploitant nous le dira et ça fera partie des discussions que l'on pourra avoir dans le cadre du protocole agricole aussi bien sûr. S'il y a un préjudice économique et qu'on interrompt une source pour une raison x ou y, on est prêt à regarder le sujet évidemment. Sujet pas

très simple parce que pas très connu, même par les sachants eux-mêmes, par les propriétaires eux-mêmes.

Jean-Yves OLLIVIER

Autre question ? Monsieur ?

Martial SIMONDANT, maire-adjoint d'Artas

Je voulais poser une question par rapport à la durée de vie de l'ouvrage qui est d'une cinquantaine d'années. *Grosso modo*, à quelle fréquence vous inspectez, vous suivez vos ouvrages ?

Jean-Yves OLLIVIER

La maintenance et le contrôle.

Jean-Michel HARNISCH

Bonsoir, je suis exploitant chez GrtGaz. En fait, il y a différents types de contrôle. Le contrôle le plus poussé, c'est l'inspection par un piston instrumenté. Là, on va analyser la conduite, c'est la fréquence de tous les 10 ans. Au niveau maintenance plus régulière, on a une surveillance de canalisation par avion, tous les mois *a minima*, avec un déplacement des agents sur le terrain pour les points à corriger. On a aussi une surveillance routière. La fréquence est définie en fonction de l'enjeu de l'ouvrage. Une fois qu'il sera posé, ça sera défini. Il y a de la reconnaissance pédestre aussi où là en fait les agents se déplacent sur le terrain avec des moyens de détection. On fait des relevés de profondeur de la canalisation. Tout ça à la fréquence de tous les 10 ans. Voilà pour les inspections principales.

Jean-Yves OLLIVIER

Autre question ? Monsieur ?

Frédéric BERROD, exploitant agricole

Bonjour. J'habite un peu plus au nord : Crémieu, Leyrieu, Saint-Romain de Jalionas. Je suis simple exploitant agricole. J'ai plusieurs questions, une de sécurité, mais qu'il sera mieux adapté de la poser sur Meximieux ou Lyon puisque je pense qu'il y aura quelqu'un de la sûreté nucléaire d'après ce que j'ai compris. Là, ça sera purement sur l'agriculture. Dans le cadre de réaménagement du PLU sur Saint-Romain-de-Jalionas, on a vu qu'il y avait une grande proportion de terre qui passe en culture biologique. Certains de ces agriculteurs font ce qu'on appelle de l'agriculture biodynamique, c'est-à-dire qu'ils utilisent essentiellement des dents pour travailler le sol. J'ai une question qui est peut-être un peu stupide, mais quand on enterre à 1 mètre, étant donné qu'il y a quand même une treille au-dessus d'un gazoduc comme il y en a au-dessus des fils électriques, la hauteur est à 25 ou 30. Quand on « sous-sole » à 70 ou 80, il risque d'y avoir un problème.

Jean-Yves OLLIVIER

D'abord, aucune question n'est stupide, Monsieur. Toute question est intéressante.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Tout à fait. Je réponds sur l'agriculture biologique et la biodynamie parce que c'est un peu contradictoire, mais je ne suis pas un spécialiste avec le sous-solage, convenez-en. Sur le sujet agriculture biologique, biodynamie, ça fait partie des choses qu'il faut qu'on repère. Si on touche une agriculture en agriculture biologique ou en biodynamie ou en pratique x

ou y, il y a une convention agricole avec les Chambres d'Agriculture ou si ce n'est pas le cas, vous nous en parlerez. C'est noté. Il y a une prise en compte particulière, on essaye de remettre en état soigneusement comme le reste, mais si la reprise en culture est plus longue pour des raisons que j'ignore parce que je ne maîtrise pas ce genre de chose et que les périodes d'indemnisation doivent être rallongées d'une année, on se le dit et ça fait partie du travail qu'on peut avoir avec vous.

Ne me dites pas qu'il y a 300 kilomètres d'agriculture biologique depuis Saint-Avit jusqu'à Langres, je ne vous croirai pas. Sur l'aspect sous-solage, c'est une question qui a été abordée plusieurs fois. On me dit qu'on ne « sous-sole » plus. J'en ai rediscuté. Au sud de Saint-Avit, ils « sous-solent » encore puisqu'ils nous l'ont dit. On était hier en Bourgogne. Dans l'est dijonnais, ils ne « sous-solent » plus et au contraire ils essaient de ne pas trop labourer profond pour déstructurer la terre. A la limite, ce n'est pas notre métier. Les Chambres d'Agriculture nous diront : voilà les pratiques locales. Ils ont l'habitude de « sous-soler » et à ce moment-là on enfouira plus profondément. Si la pratique locale est de « sous-soler » systématiquement, vous nous le direz. Là aussi, la discussion est ouverte. Mais honnêtement, tout le monde n'a pas la même vision tout le long du tracé sur ce sujet-là.

Frédéric BERROD

Pour en revenir au sous-solage, ça se fait. Mais ça ne se fait pas tous les ans, ça ne se fait pas tous les 6 mois, ça se fait à peu près tous les 2 ans à trois ans. C'est pour rattraper le tassement des véhicules puisque dans ces cultures-là, comme on n'utilise que des dents et qu'on ne laboure pas la terre, on va chercher bas la terre pour la faire remonter et pour l'aérer. Pour ce qui est de la sécurité, je réserve les questions pour Meximieux.

Jean-Yves OLLIVIER

Nous serons prêts à écouter vos questions. Autre question ? Vous avez épuisé toutes les questions que vous aviez en tête ? Monsieur ?

Patrick ARGOUD, riverain de Saint-Jean-de-Bournay

Bonjour. Je serai peut-être un éventuel voisin de votre tracé. Simplement après 50 ans, qu'est-ce que vous faites de votre canalisation ? Vous la changez ?

Jean-Yves OLLIVIER

Un regard prospectif.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Il y a peut-être une méprise. Financièrement, les canalisations s'amortissent sur 50 ans. Premier point. Deuxième point, l'exemple le prouve et les plus vieilles canalisations posées en France ont été posées au départ de Lacq. Elles ont 60 ans. Elles continuent à fonctionner. Elles sont entretenues par les collègues de Monsieur Hardisch. Elles continuent à respecter les standards de sécurité d'utilisation qu'on a. Tant qu'elle n'est pas déclarée inapte, on l'entretient. On passe des pistons instrumentés, ce sont des robots à l'intérieur qui permettent de voir les déformations. Tant qu'elle fonctionne, elle continue. Si par moments, il peut apparaître qu'on n'ait plus l'usage de la canalisation, il y a plusieurs solutions. En milieu urbain, nos collègues de la distribution de gaz, de la distribution d'eau, sont très contents de trouver une canalisation de gros diamètre qu'ils peuvent utiliser eux-mêmes.

Il n'y a pas de souci de réemploi dans le milieu urbain dans les zones industrielles et sur les sites industriels. Là, finalement quand il y a une canalisation qui est disponible et sous

contrôle de l'administration, il y a des usages possibles. En milieu rural, mais on n'en a pas encore beaucoup abandonné jusqu'à maintenant, on la bouche avec du plâtre à chaque extrémité. On la tronçonne et puis elle vit sa vie dans le sol. Honnêtement, je ne sais pas quels kilométrages on abandonne chaque année, mais c'est infime sur 32 000 kilomètres. C'est plutôt en milieu urbain ou compte tenu de l'urbanisation, des déviations, des choses comme ça, que l'on est obligé de configurer notre réseau. Quand il y a abandon d'un bout de canalisation, il ne transite plus du gaz, mais il transite soit de l'électricité, soit des fibres optiques, soit du téléphone. Il y a beaucoup d'usage en milieu urbain et on est globalement assez courtisé sur ce sujet-là.

Patrick ARGOUD

J'avais cru comprendre que votre gazoduc avait une durée de vie de 50 ans.

Pierre BLOUET

Effectivement, j'ai parlé de 50 ans tout à l'heure parce qu'on est à 60 ans pour les plus vieilles. On est à peu près dans cet ordre de grandeur. Ce sont effectivement des questions d'amortissement sur les investissements. Par contre, ce qu'il faut préciser aussi, on pourrait rentrer dans le détail, c'est que ces canalisations sont protégées. Elles sont revêtues d'abord et puis il y a ce qu'on appelle une protection cathodique. C'est-à-dire qu'elles sont mises en fait sous une certaine tension à terre de façon à ce qu'il n'y ait pas de phénomène de corrosion. Ça permet de protéger en fait dans la durée et tout ça ce sont des dispositifs qui sont très très bien contrôlés par nos équipes. Ça permet de protéger dans la durée ces canalisations. En plus, je peux rajouter à cela les robots que l'on fait passer à l'intérieur pour voir s'il y a des déformations, mais aussi un certain nombre de défauts qui pourraient apparaître par corrosion. Dans ces cas-là, dans des cas relativement peu fréquents, on fait des coupes de portion de canalisations. On ne les abandonne pas, on fait simplement une coupe à l'endroit où ce défaut est apparu et on remet une portion de canalisation neuve à cet endroit-là, ce qui nous permet d'exploiter les canalisations sur de très longues durées.

Jean-Yves OLLIVIER

Une dernière question ? Ecoutez, je voudrais d'abord vous remercier de votre interactivité et du nombre de questions importantes qui ont été posées. Vous avez pu prendre connaissance du projet dans l'état où il est actuellement. Présentation qui a été synthétique, mais qui est beaucoup plus complète dans les documents qui vous ont été distribués ou que vous pouvez consulter sur le site internet. Comme je l'ai dit, à la suite de cette réunion, si vous avez des questions nouvelles qui vous viennent à l'esprit, vous pouvez les poser via notre site internet ou directement en déposant un papier dans notre bureau de Bourgoin-Jallieu, car notre siège principal est installé à Bourgoin-Jallieu. Jusqu'à la mi-décembre, nous sommes en situation de mobiliser le maître d'ouvrage pour répondre à toute question qui serait posée. Je voudrais vous inviter maintenant à un rafraîchissement à la sortie de cette réunion pour éventuellement continuer des échanges entre les participants, soit Grtgaz, soit la Commission Particulière. Merci à vous !

INDEX

Nous vous signalons que nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe des noms suivants :

Frédéric BERROD..... 23

Laurent CHAPOT..... 22